



## Procès-verbal n°18

**Séance ordinaire du jeudi 15 juin 2023 à 19h00**

**à l'Espace Perrier, salle « La Tène »**

---

### Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire 11 mai 2023
3. Nomination du bureau du Conseil général
4. Nomination d'un·e membre de la commission financière en remplacement de Teresa Remexido (Les Vert·e·s), démissionnaire
5. Nomination d'un·e membre de la commission de police du feu et de salubrité publique en remplacement de Pascal Perret (PLRT), démissionnaire
6. Nomination d'un·e délégu·e suppléant·e au conseil intercommunal du syndicat intercommunal de l'éorén
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'approbation des comptes 2022
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 132'000 francs pour l'assainissement énergétique du bâtiment de l'Espace Troglodyte et l'aménagement d'une place pour une roulotte
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le renouvellement de la subvention en faveur de l'atelier créatif Bidibul
10. Interpellations et questions
11. Lettres et pétitions
12. a) Communications du Conseil communal  
b) Communications du bureau du Conseil général
13. Divers

**La présidente Teresa Remexido** (Les Vert-e-s) : « Bonsoir. Je souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal, aux membres du Conseil général, aux membres de l'administration communale, aux représentants de la presse et au public.

Nous allons commencer ce Conseil général que je dirigerai pour les deux premiers points. Ensuite, Monsieur Raphaël Kummer prendra la relève.

Le bureau est au complet. Je remercie Madame Edith Degiorgi de nous avoir rejoints pour remplacer Monsieur Jean-Luc Bulliard, et Monsieur Pierre André Rubeli procédera à l'appel. »

L'ordre du jour tel que présenté ne faisant l'objet d'aucune demande de modification, elle passe directement au point 1.

## 1. Appel

**Le secrétaire** Pierre André Rubeli (PSLT) procède à l'appel qui fait constater la présence des 33 membres suivants (y.c. la présidente) :

- |  |   |
|--|---|
| 1. Amez-Droz Jérôme (PLRT, retard annoncé) | 18. Imer Ling (PLRT)                        |
| 2. Amez-Droz Laurent (PLRT)                | 19. Issemann Philippe (PLRT)                |
| 3. Bajrami Belul (PVL)                     | 20. Jolidon Daniel (PLRT)                   |
| 4. Brönnimann Erich (ELT)                  | 21. Kummer Raphaël (PLRT)                   |
| 5. Butin Tammy (PLRT)                      | 22. Lovis Leonore (suppléante Les Vert-e-s) |
| 6. Calame Monique (ELT)                    | 23. Luthi Michel (ELT)                      |
| 7. Carneiro Costa Manuel (PSLT)            | 24. Mattmann Philippe (PSLT)                |
| 8. Carvalhal Alvaro (Les Vert-e-s)         | 25. Maurissen Alain (PVL)                   |
| 9. Clottu Edouard (Les Vert-e-s)           | 26. Mendy Vincent (Les Vert-e-s)            |
| 10. Degiorgi Edith (ELT)                   | 27. Perret Pascal (PLRT)                    |
| 11. Fridez Alain (PLRT)                    | 28. Perrinjaquet Denis (PSLT)               |
| 12. Gerbex Jean-Charles (PLRT)             | 29. Remexido Teresa (Les Vert-e-s)          |
| 13. Glardon Philippe (PSLT)                | 30. Rubeli Pierre André (PSLT)              |
| 14. Gomes Bruno (PVL)                      | 31. Smith Ted (PLRT)                        |
| 15. Gonçalves Jorge (PLRT)                 | 32. Storrer Vincent (Les Vert-e-s)          |
| 16. Gremaud Gérard (PSLT)                  | 33. Vaucher Pascal (ELT)                    |
| 17. Hug Stéphane (PLRT)                    |   |

Excusés :

- |                            |   |
|----------------------------|---|
| 1. Binggeli Maurice (PSLT) | 6. Paviet-Salomon Bertrand (Les Vert-e-s) |
| 2. Bulliard Jean-Luc (ELT) | 7. Pinsard François (Les Vert-e-s)        |
| 3. Caron Simone (PSLT)     | 8. Pires Gomes Fernando (ELT)             |
| 4. Chassot Nadia (PLRT)    | 9. Ryser Frédéric (PLRT)                  |
| 5. Gonçalves Sylvie (PLRT) |   |

Par conséquent, **la majorité est fixée à 18.**

Participent à la séance pour le Conseil communal :

Butin Yannick (PLRT), secrétaire  
Dubosson Valérie (Les Vert-e-s), vice-présidente  
Eugster Martin (ELT), président  
Hoffmann Heinz (PLRT), vice-secrétaire  
Rotsch Daniel (PSLT), membre

**La présidente** : « Mesdames, Messieurs, nous allons passer à l'ordre du jour. Vous avez pu constater dans les documents complémentaires qu'une question a été déposée par Monsieur Vincent Mendy dans le délai imparti et sera traitée au point 10 de notre ordre du jour. Est-ce que quelqu'un souhaite apporter d'autres modifications à l'ordre du jour ou pouvons-nous l'approuver tel quel ? Si personne ne souhaite apporter des modifications, je vous propose de lever la main pour approuver l'ordre du jour. Excusez-moi, c'est une diversion pour la dernière séance. Comme il n'y a aucune demande de modifications, l'ordre du jour est accepté. »

## 2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mai 2023

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mai 2023 est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

## 3. Nomination du bureau du Conseil général

Le nouveau bureau tel que présenté ci-dessous est soumis au vote de l'assemblée et est accepté à l'unanimité.

Présidente : Raphaël Kummer (PLRT)  
Vice-président : Gérard Gremaud (PSLT)  
Secrétaire : Pascal Perret (PLRT)  
Vice-secrétaire : Manuel Carneiro Costa (PSLT)  
Questeurs : Vincent Storrer (Les Vert·e·s)  
Edith Degiorgi (ELT)

– Applaudissements –

**La présidente Teresa Remexido** : « Mesdames, Messieurs, en juin de l'année dernière, j'ai débuté l'exercice de cette fonction avec de l'enthousiasme malgré le fait qu'il s'agissait d'une nouveauté pour moi. Aujourd'hui, je vous assure que j'ai éprouvé beaucoup de plaisir à apprendre et à conduire nos séances, toujours avec l'objectif que cela se déroule au mieux pour vous comme pour moi et dans une ambiance plaisante et agréable.

Il va sans dire que cette année enrichissante pour moi a pu si bien se dérouler grâce à vous et à votre participation active bienveillante et dans le respect mutuel. Je vous en remercie.

Je souhaite ici aussi remercier Patricia Blunier pour son travail à retranscrire les procès-verbaux parfois tellement longs de nos séances. Merci aussi aux autres personnes, employées de notre commune qui, d'une manière ou d'une autre, contribuent au bon fonctionnement de nos réunions et de notre commune en général, Monsieur Frédéric Meyer qui a souvent assuré la sono durant les séances.

Je tiens à remercier tout particulièrement notre administrateur communal, Monsieur Yanick Boillod pour sa disponibilité, ses conseils et son coaching compétent, cordial et attentif lors des préparations de séances, mais aussi pendant neuf séances ici même.

Je rêve peut-être, mais j'aimerais que notre assemblée et nos autorités, malgré nos convictions, valeurs et sensibilités différentes, développent encore et encore des liens authentiques, constructifs et de solidarité, qui permettront dans un avenir fusionné ou pas, de mettre les compétences de chacun au service de la population pour son bien-être sous tous les aspects dans un environnement favorable à la biodiversité.

Il y a un an, Madame Monique Calame m'a fait un clin d'œil en m'offrant des vraies patates chaudes dans de jolis petits caquelons, je ne sais pas si vous vous en souvenez. Cher Raphaël, je ne vais pas te donner des patates chaudes, ni des froides d'ailleurs. Tout simplement, je te souhaite la bienvenue et beaucoup de plaisir dans l'exercice de cette fonction, avec la collaboration constructive et respectueuse de cette assemblée, dont j'ai été bénéficiaire pendant l'année écoulée.

Je pensais t'offrir un compteur, comme celui utilisé par les membres d'équipage des avions pour compter les passagers, mais je n'ai pas trouvé. Je pense que ce serait tout aussi galère que nos comptages de certains votes. Même si ce n'est pas très original pour une Suisse d'origine portugaise, j'ai décidé de t'offrir une bouteille de Porto, d'autant plus que tu vas parfois au Portugal dans le cadre de ton travail, c'est juste ? Je ne t'offre pas les verres, mais si tu souhaites un souvenir de moi, je peux. C'est une boisson que j'aime et quand j'aime, j'ai envie de partager. Je pense qu'il pourra t'inspirer avec douceur dans la préparation de nos futurs Conseils généraux, t'aidera à rester zen durant nos séances mais pas trop et de le digérer en tranquillité après-coup.

Dans quelques instants, j'intégrerai ma place parmi vous au sein de mon groupe, Les Vert·e·s de La Tène, mais avant cela, je souhaite la bienvenue aux membres du bureau que nous venons d'élire et je transmets la direction de notre assemblée à Monsieur Raphaël Kummer, notre président du Conseil général pour l'année à venir. Merci à vous. »

– Applaudissements –

**Michel Luthi** (ELT) : « Madame la présidente, vous arrivez au bout de votre mandat de présidente de ce Conseil. Si toutes les séances n'ont pas été simples et faciles, vous avez su faire face et toujours avec bonne humeur et le sourire.

L'Entente vous devait donc bien une fleur, que vous avez devant vous, et c'est avec plaisir que nous vous l'offrons. Merci et bravo. »

– Applaudissements –

**La présidente** : « Merci à vous, Monsieur Luthi, ainsi qu'à l'Entente. »

**Vincent Storrer** (Les Vert·e·s) : « Madame la présidente, chère Teresa, il y a une année, lors de votre cérémonie d'investiture, la présidente sortante du Conseil général vous offrait des patates chaudes, marquant ainsi la rudesse de la fonction que vous vous apprêtiez à endosser. Cette tâche, chère présidente, vous l'avez endossée avec professionnalisme, brio, élégance, tact et précision, et ceci seulement 18 mois après vos débuts en politique.

Le 16 juin, vous présidiez donc votre première séance. Avec 21 points à l'ordre du jour, dont 8 rapports du Conseil communal et 10 amendements sur le nouveau règlement des ports, la séance s'annonçait chargée ! Elle s'est en effet avérée riche en débats. Malgré cela, vous n'avez pas failli et avez mené avec aisance et fermeté les débats, mis en votation les différents amendements, tout ceci durant une séance qui aura finalement duré plus de 4 heures !

Chère Teresa, comme vous l'avez évoqué, vous êtes Suissesse d'adoption, et votre engagement politique vous a fait accéder à la présidence du Conseil général de votre commune. Pendant une année, vous étiez la première citoyenne, notre première citoyenne.

C'est l'occasion de rappeler que notre démocratie est une chance, qu'elle offre des possibilités d'intégration et d'accession à la fonction politique à toutes et tous. L'occasion aussi de rappeler à tous les membres du Conseil général et du Conseil communal que, même si la tâche de politicienne et politicien de milice est parfois chronophage et ingrate, elle reste une chance énorme qui nous est offerte de participer concrètement à la vie politique et aux choix qui sont faits dans notre société. Une chance que la population de nombreux autres pays n'a pas.

Durant votre année de présidence, vous avez mené les débats avec un subtil mélange de douceur et de fermeté et surtout en acceptant avec sourire les petits moments d'imperfection qui ont agrémenté les séances. Vous le disiez dans votre discours d'introduction : « Je vous saurais donc gré d'apprécier les moments d'imperfection qu'une néophyte en politique comme moi risque de vous faire vivre pendant l'année. »

On pourrait éventuellement faire une remarque sur la prononciation de certains noms de famille, mais d'un autre côté, cela nous a amené un peu d'exotisme et de courts instants de détente qui ne sont pas légion en ces lieux.

Chère Teresa, tu as accompli cette année de présidence avec virtuosité et la section des Vert·e·s de La Tène est fière de t'avoir eue pour présidente. Nous avons non seulement apprécié les moments d'imperfection, mais aussi tous les moments de perfection. Um grande obrigado pour ton engagement si précieux.

Voici deux présents, l'un éphémère, tandis que l'autre pourra te remémorer cette année de présidence en dégustant ses fruits bio. »

– Applaudissements –

**Tammy Butin** (PLRT) : « Madame la présidente, chère Teresa, nous venons de passer une belle année de politique avec des séances de Conseil Général agréables et respectueuses. Au nom du PLR de La Tène, nous tenons à te remercier d'avoir coordonné et mené ces débats politiques avec brio et surtout avec un calme olympien et une sérénité inébranlable.

Afin de valoriser ton année de présidence, nous souhaitons t'offrir un petit moment sympa dans la nature pour te détendre en couple après ce stress que tu as dû vivre pendant nos séances.

Bravo et au plaisir de continuer d'échanger avec toi. »

– Applaudissements –

**La présidente** : « Mesdames, Messieurs, j'accorde 5 minutes d'interruption de séance afin que le nouveau bureau prenne place. »

– Interruption de séance –

A la reprise des débats, **le président Raphaël Kummer** s'exprime en ces termes : « Mesdames, Messieurs, je vous remercie pour la confiance que vous placez en moi aujourd'hui. C'est une tâche qui fait évidemment peur et pour laquelle il a fallu se préparer en amont. Un bon exemple vient de quitter le bureau. La présidente a été brillante durant une année et je me suis fixé comme objectif d'arriver à faire aussi bien qu'elle. Cela ne sera pas simple. Comme elle, je vous demanderai de la patience, parce que je ferai des bourdes. Les habitués vont râler, donc ne râlez pas trop fort s'il vous plaît. Quand vous verrez que je patauge avec vos noms, aidez-moi avec un sourire ingénieux. Je tâcherai de faire du mieux possible et de faire en sorte que ces débats soient passionnants et respectueux, c'est très important.

Je remercie notre présidente pour son aide durant la préparation à cette séance. J'ai reçu énormément de documents qui m'ont soutenu d'une manière assez incroyable. Ils sont précis, très bien faits et je m'en suis beaucoup inspiré.

Je remercie également notre administrateur communal qui a investi beaucoup de temps durant un vendredi après-midi chaud. Il aurait certainement préféré tondre son gazon plutôt que de parler de règlements communaux, mais cela m'a évidemment beaucoup aidé pour être prêt aujourd'hui.

La séance peut être lancée. Celle-ci sera assez longue, a priori. »

**Ted Smith** (PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, permettez-moi de dire quelques mots au sujet de la personne de Raphaël Kummer, le nouveau président du Conseil général de La Tène.

Ce jeune homme de 43 ans, originaire du Jura bernois, a été étudiant à l'université de Neuchâtel où il a obtenu son doctorat en computer science en 2010.

Actuellement il travaille à Berne dans une société de sécurité et d'alarmes pour bâtiments.

Mais sa vie n'est pas uniquement faite de maths et d'ordinateurs. En effet Raphaël s'est investi dans plein d'activités bénévoles depuis ses années à l'université, par exemple comme responsable dans les mouvements de Jeunesse + Sport, dans le scoutisme et le tchoukball.

Depuis quelques années, il s'est établi à Wavre avec son épouse et leurs 3 enfants, et il s'est investi dans un autre mouvement sportif bien connu, la politique locale, sous les couleurs du PLR.

Chers collègues, nous sommes très heureux que Raphaël se soit proposé pour la présidence du Conseil général, et nous lui souhaitons plein succès dans son nouveau rôle. Merci. »

– Applaudissements –

#### **4. Nomination d'un·e membre de la commission financière en remplacement de Teresa Remexido (Les Vert·e·s), démissionnaire**

Est nommée tacitement : **Leonore Lovis** (Les Vert·e·s)

– Applaudissements –

#### **5. Nomination d'un·e membre de la commission de police du feu et de salubrité publique en remplacement de Pascal Perret (PLRT), démissionnaire**

**Ted Smith** : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, pour l'instant, nous n'avons pas de candidat et je vous demande de reporter ce point à l'ordre du jour de la séance de septembre, s'il vous plaît. »

#### **6. Nomination d'un·e délégué·e suppléant·e au conseil intercommunal du syndicat intercommunal de l'éorén**

Est nommée tacitement : **Catherine Vaucher** (ELT)

– Applaudissements –

## 7. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'approbation des comptes 2022

**Le président** donne la parole au Conseil communal.

**Yannick Butin** (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nous vous présentons des comptes 2022 dans la lignée de ceux des 5 dernières années, sachant qu'ils sont largement positifs, avec un bénéfice de 750'000 francs. Ce résultat est dû à plusieurs facteurs. Le premier est lié à des rentrées fiscales largement supérieures au budget. Ensuite, certaines charges sont en diminution, telle que la facture sociale, en baisse d'environ 300'000 francs. Le cumul de ces bonnes nouvelles entre les charges et les revenus engendre un résultat plus que satisfaisant en 2022, permettant ainsi de supporter la baisse du coefficient fiscal.

Dans le cadre de ce résultat, une charge exceptionnelle a été inscrite dans les comptes et concerne la rénovation du collège des Tertres. Cette rénovation représente un gros investissement et nous nous sommes rendus compte que la valeur au bilan était largement supérieure à la valeur réelle du bâtiment, si bien que nous avons ré-estimé la valeur du bâtiment. Cette opération a généré une charge d'environ 600'000 francs pour dévaluer la valeur au bilan de ce bâtiment. Le résultat de cette année est ainsi péjoré, même s'il reste confortable et permet de conserver des réserves pour d'autres éventuelles réévaluations si cela devait s'avérer nécessaire lors de prochains investissements.

Malgré l'investissement du collège des Tertres, nous avons pu abaisser d'un peu plus d'un million de francs la dette communale, ce qui prouve la bonne santé financière de la commune durant l'année 2022.

Je reste à votre disposition pour répondre à vos questions. »

**Le président** donne la parole aux commissions.

**Daniel Jolidon** (PLRT), au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je lis le rapport de la commission financière, le président s'étant excusé pour la séance de ce soir. Je représente le président de la commission, mais le rapport a été accepté à l'unanimité, donc nous le cautionnons tous.

Le résultat des comptes 2022 présente pour une sixième année consécutive un bénéfice. Bénéfice notamment dû à l'impact financier d'une fiscalité ayant été favorable à notre commune, mais également dû à une facture sociale moins importante que prévu. De manière très synthétique, le résultat des comptes 2022 de notre commune est un bénéfice de 1.4 million de francs, avant réévaluation du collège des Tertres. Oui, de 1.4 million de francs.

Avec un tel résultat, il semblait logique à notre Conseil communal de comptabiliser une charge supplémentaire pour la réévaluation du collège des Tertres, en lieu et place de pratiquer un prélèvement dans la réserve de retraitement du patrimoine administratif. C'est ainsi qu'un montant de 663'304 francs a été retranché de ce résultat, ce qui, au final laisse un excédent de recettes, autrement dit un bénéfice, de 755'752 francs pour 2022. Bénéfice qui finira dans la fortune de notre commune, qui s'élève maintenant à 13 millions de francs.

Si cette charge avait été compensée par un prélèvement dans cette réserve de retraitement, c'est bel et bien 1.4 million de francs qui auraient fini dans la fortune de la commune, augmentant d'autant plus cette dernière.

En synthèse, les comptes 2022 bouclent donc sur un bénéfice de 755'752 francs (contre 1.1 million de francs en 2021), alors que le budget 2022 comprenant nombres de dépenses et investissements, prévoyait un bénéfice de 143'162 francs.

Côté liquidités et endettement, un autofinancement de 3.4 millions de francs et des investissements nets de 5.3 millions de francs ont dégagé une insuffisance de financement de 561'828 francs en 2022 (contre un excédent de 4 millions de francs en 2021). Cela a eu pour conséquence de voir nos liquidités diminuer de 1.8 million de francs, en s'offrant tout de même au passage le luxe de réduire notre dette de 1.2 million de francs entre fin 2021 et fin 2022. Dette qui s'établit ainsi à 25.3 millions de francs.

Votre commission financière se réjouit de ce bon résultat.

Côté péréquation financière, celle-ci est identique à l'année précédente et dans la tendance des dernières années (exception faite de 2020, positive pour notre commune, ce qui, semble-t-il, reste une exception pour l'instant).

Dans les remarques d'ordre général, nous avons particulièrement apprécié la qualité du cahier 1 en constante évolution et en constante amélioration, année après année. Une ou deux remarques ont été faites, et quelques coquilles ont été relevées.

Les indicateurs financiers sont tous bons à très bons, ce qui est également un bon point pour ces comptes 2022.

Pour le surplus, je ne veux pas répéter ce que notre Conseil communal a déjà très bien expliqué dans son rapport des comptes et vous laisse vous y référer.

Votre commission est très contente de voir que les finances de la commune de La Tène sont saines, comme en témoignent un compte de fonctionnement excédentaire, une capacité d'autofinancement robuste, une fortune en constante croissance et une dette qui diminue.

Finalement, votre commission est satisfaite de ce résultat et de cet exercice. Elle remercie chaleureusement le Conseil communal ainsi que les employés communaux concernés pour l'excellent travail effectué au niveau de la gestion de nos finances communales durant cette année 2022.

Elle a préavisé positivement et à l'unanimité de ses membres présents le rapport des comptes 2022 et vous recommande de les accepter tel qu'ils vous sont présentés ce soir. Merci. »

**Le président** donne la parole aux groupes.

**Teresa Remexico** (Les Vert-e-s), au nom des Vert-e-s: « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nous remercions le Conseil communal pour le rapport à l'appui de l'approbation des comptes 2022 très complet.

Les comptes sont extrêmement bons et ceci malgré la hausse de certaines charges. Le taux d'endettement de la commune est négatif pour la troisième année consécutive malgré l'important investissement pour la rénovation du collège des Tertres l'année dernière. La fortune de la commune a augmenté et les recettes fiscales sont nettement supérieures aux prévisions budgétaires malgré la baisse du point d'impôt à 69 alors que le budget avait été élaboré avec un coefficient fiscal à 71.

Au risque de répéter certains éléments du rapport que je viens de relever, ces quelques points ont motivé notre groupe, lors de notre séance du mercredi 7 juin dernier, à voter favorablement et à l'unanimité l'arrêté approuvant ses comptes. Merci pour votre attention. »

**Alain Maurissen** (PVL), au nom du PVL : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, dans sa séance de préparation du 12 juin dernier, la section Vert'libérale de La Tène a étudié les documents fournis par le Conseil communal relatifs aux comptes 2022.

Nous avons particulièrement apprécié la bonne tenue des comptes et du budget. Nous félicitons le Conseil communal et l'administration pour ces excellents résultats.

Un résultat aussi positif est de bon augure dans le cadre de la fusion et devrait rassurer quelque peu les craintifs sur le budget de la future commune fusionnée.

Comme pratiquement chaque année, nous déplorons cependant cet écart largement positif par rapport au budget. Nous considérons que ces heureuses surprises qui se répètent d'année en année sont en fait une tactique délibérée pour éviter un relâchement de la pression fiscale qui étouffe nos citoyens. C'est plus particulièrement vrai dans la période actuelle d'envolée générale des prix.

Nous accepterons à l'unanimité les comptes 2022. Merci pour votre attention. »

**Ted Smith** (PLRT), au nom du PLRT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal présente des comptes 2022 d'excellente facture.

Ce bon résultat est dû en grande partie à des rentrées fiscales meilleures que prévu et une facture sociale moins élevée que budgétée. Des coûts supplémentaires ont dû être supportés par rapport à une vingtaine d'élèves supplémentaires.

Le Conseil communal a décidé d'utiliser une partie des bénéfices pour amortir la réévaluation du collège des Tertres. Ce tour de passe-passe, tout à fait autorisé, laisse apparaître ainsi comme résultat un bénéfice de 760'000 francs en lieu et place des 1.4 million de francs initiaux. Sans ce prélèvement, l'effet aurait été de voir la fortune de la commune encore plus augmenter et friser les 14 millions de francs. Ajoutez à cela environ 5 millions de francs de réserves de politique conjoncturelle et vous obtenez environ 19 millions de francs de « fortune ». En tenant compte encore des différentes réserves

existantes, les fonds propres de notre commune respectent et dépassent même les normes sismiques recommandées en termes de tsunamis financiers que pourrait devoir supporter notre commune en cas de mauvais exercices répétés ou d'un exercice catastrophique unique.

Malgré un investissement global de 5.5 millions de francs, dont une grosse partie est due au nouveau collège des Tertres, il n'y a pas eu besoin d'augmenter la dette. Mieux, l'endettement a baissé de plus d'un million de francs. La réserve de politique conjoncturelle est pleine, avec près de 5 millions de francs.

Nous pouvons constater avec satisfaction que la baisse du coefficient fiscal de 71 à 69 points, opéré en 2021 pour l'année 2022, a été parfaitement intégrée. Cela nous montre également que, malgré certains détracteurs, une fusion à 68 points d'impôts est possible. Certains se trompent peut-être. Mais ceci est un autre débat, une autre histoire.

Mesdames, Messieurs, les finances de notre commune sont saines. Qu'il y ait fusion ou pas, nous pouvons regarder l'avenir de nos finances avec sérénité, tout en travaillant consciencieusement à l'équilibre entre rentrées et dépenses qui fluctuent au gré des événements régionaux, nationaux et internationaux.

Le groupe PLRT remercie le Conseil communal et l'administration pour sa maîtrise financière, sa bonne gestion et pour la qualité du rapport au Conseil général. Le groupe a accepté les comptes 2022 à l'unanimité. Je vous remercie. »

**Pascal Vaucher** (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de la séance de préparation du lundi 5 juin, l'ELT a étudié attentivement le rapport du Conseil communal à l'appui de l'approbation des comptes 2022.

Comme l'a si bien relevé le Conseil communal, le résultat de l'année 2022 est plus que satisfaisant.

Des charges parfaitement maîtrisées, voire en diminution, des recettes qui dépassent les prévisions et au final nous avons un résultat bénéficiaire ébouriffant.

Notre fortune continue de se reconstituer, notre dette diminue et notre capacité d'investissement est entière.

L'ELT remercie l'administration en général et le service financier en particulier, ainsi que le Conseil communal, pour la maîtrise des charges et la qualité de la présentation des comptes.

C'est à l'unanimité des membres présents que l'ELT a approuvé les comptes 2022. »

**Philippe Glardon** (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le PSLT accepte les comptes 2022 à l'unanimité. Merci. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **le président** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **le président** clôt le débat et passe au vote des comptes et de l'arrêté qui sont acceptés à l'unanimité.

**Yannick Butin** (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je vous remercie beaucoup pour la confiance accordée. Cela prouve que le travail fourni est de qualité. Je remercie l'administration ainsi que le service Finances dont je vous prie d'excuser l'absence du chef de service, qui n'a pas pu venir ce soir. Merci beaucoup. »

## **8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 132'000 francs pour l'assainissement énergétique du bâtiment de l'Espace Troglodyte et l'aménagement d'une place pour une roulotte**

**Heinz Hoffmann (CC)** : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, après la mise en place de la sécurité, surtout dans la cour d'école, le Conseil communal veut continuer le projet d'accueillir les jeunes de notre commune.

Il y a quelques années, le Troglo était devenu une crèche, zéro ado. Les ados avaient une image un peu écornée de cette maison des jeunes. Ils disaient. « C'est pour les petits, pour les bébés. »

Depuis, nous avons pris en main et redéveloppé le Troglo avec pour mission de faire revenir les ados. Nous avons commencé avec l'accueil hors mur, puis nous avons continué avec une roulotte, que vous avez pu admirer aujourd'hui.

Maintenant, nous avons en moyenne une trentaine de jeunes et certains jours nous pouvons en accueillir jusqu'à 50. Certains s'investissent dans la gestion du Troglo et des manifestations.

L'une des dernières étapes est le bâtiment du Troglo. Nous avons constaté avec nos animateurs et nos jeunes l'hiver passé que le Troglo est une véritable passoire énergétique, difficile à chauffer. De plus, les fourneaux sont en fin de vie, nous avons eu toutes les peines à les réparer lors de la dernière panne et nous avons dû attendre plusieurs mois pour trouver une pièce de rechange à l'étranger.

Pour ces raisons, nous avons dans un premier temps demandé une expertise du bâtiment pour nous assurer que le bâtiment est encore en état de rénovation ou s'il valait mieux le démolir. Le résultat est que le bâtiment est en bon état. Après cette première expertise, nous avons demandé à l'expert un rapport CECB du bâtiment avec en plus ses propositions d'amélioration à moindre coût pour l'assainissement énergétique du bâtiment.

Dans le rapport du Conseil communal que vous avez reçu, celui-ci voulait aller au plus simple et ne pas transmettre la totalité du rapport de l'expert. Le tableau de notre rapport est une estimation de l'expert et nous voulions démontrer le bénéfice en kilowattheure et en coûts suite à ces travaux. Au vu des chiffres, ce n'est pas sur ce bâtiment que nous allons faire d'énormes bénéfices.

L'expert nous démontre également que le choix de la pompe à chaleur est adapté pour une petite surface et en cas d'agrandissement, il n'est pas difficile d'en ajouter une. Le CAD n'a pas été envisagé car beaucoup trop d'inconnues subsistent encore.

L'agrandissement du Troglo sera également simple car les travaux le prévoient. Vous avez le prix dans le rapport (1'000 francs le m<sup>3</sup>).

Pour pouvoir accueillir nos jeunes convenablement lors du prochain hiver, il faut maintenant assainir le bâtiment et surtout changer les deux fourneaux à gaz par une pompe à chaleur extérieure à détente directe et deux unités intérieures, une pour chaque partie du bâtiment.

Nous profitons de ces travaux pour installer des panneaux solaires, améliorer l'enveloppe du bâtiment et changer les fenêtres.

Avec ces travaux, le bâtiment aura une bonne efficacité énergétique et sera aux normes selon la loi neuchâteloise. Il pourra accueillir convenablement nos jeunes selon notre projet pour le Troglo.

Nous pourrions suivre notre programme, à savoir investir dans l'énergie renouvelable et la rénovation des bâtiments et atteindre l'objectif de la commune, soit de transmettre toute une structure à la future nouvelle commune.

Je vous remercie d'accepter le crédit pour ces travaux. Merci beaucoup. »

**Le président** donne la parole aux commissions.

**Daniel Jolidon (PLRT)**, au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, les idées et projets concernant le devenir et les travaux à investir dans le bâtiment du Troglo entrent dans la réflexion globale du Conseil communal désireux de définir de ce qui peut ou doit être fait pour assainir énergétiquement les bâtiments communaux.

S'agissant du Troglo et pour disposer d'un point de départ, le Conseil communal a recouru aux compétences d'un expert externe pour une première inspection devant répondre à la question de savoir

si le bâtiment mérite ou non un investissement pouvant être conséquent ou si, au contraire, une complète déconstruction puis reconstruction est plutôt préférable.

Cette inspection a eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2022 et a rapidement abouti à la conclusion que l'état du bâtiment – clairement identifié par la population locale – est relativement bon et qu'il est pertinent d'investir dans son assainissement énergétique.

Le rapport technique a mené la commission financière à poser un certain nombre de questions afin de mieux comprendre les incidences financières.

Le Troglo a sa raison d'être et il doit être maintenu et supporté.

Les questions qui se sont posées l'ont entre autre été en lien avec la fusion et l'impact de cette dernière sur les activités de cette éventuelle nouvelle commune.

La question s'est également posée sur le futur et s'il ne fallait pas penser à revoir le bâtiment du Troglo dans son entier.

Les chiffres techniques ont laissé sceptiques les membres et leur pendant financier ont laissé une majorité des membres de la commission financière dubitatifs. En fin de compte, la commission financière a accepté de donner un préavis positif par 3 voix pour et 3 abstentions. »

**Ted Smith (PLRT)**, au nom de la commission de l'environnement et du développement durable : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, en date du 5 juin, votre commission de l'environnement et du développement durable a eu l'occasion d'assister à la présentation du dossier par le conseiller communal Heinz Hoffmann.

Les membres se sont rapidement mis d'accord sur la proposition du Conseil communal d'isoler l'enveloppe du bâtiment du Troglo, mais de laisser le toit inchangé. Le remplacement des deux appareils de chauffage par deux pompes à chaleur à détente directe n'a pas suscité beaucoup de discussions non plus, la technique étant prouvée et efficace.

Les chiffres de consommation énergétiques actuels et futurs, en page 6 du rapport, ont soulevé quelques questions quant à leur exactitude, mais n'ont pas changé l'avis de la commission que l'approche proposée est la bonne.

Concernant l'installation de panneaux solaires, certains trouvent que le degré d'autoconsommation sera trop faible pour justifier un tel investissement. En effet, il y aura peu de consommation de courant solaire en été, et pas assez de rendement en hiver pour faire fonctionner les PACs. Néanmoins, l'installation solaire faisant partie du projet global de l'assainissement, votre commission a décidé de l'accepter à la majorité des membres présents.

La commission a ensuite donné un préavis favorable à l'acceptation du rapport et de la demande de crédit de 132'000 francs à l'unanimité. Je vous remercie. »

**Le président** donne la parole aux groupes.

**Denis Perrinjaquet (PSLT)**, au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le PSLT réuni la semaine dernière approuve à l'unanimité ce crédit d'engagement de 132'000 francs pour l'assainissement énergétique de ce bâtiment et l'aménagement d'une place pour une roulotte. Cette prestation hautement sociale est soutenue depuis de longues années par le parti socialiste.

Si nous évoquons souvent, trop souvent dans nos Conseils généraux les aspects logistiques, les aspects d'infrastructures, bref, tout ce qu'il faut pour qu'une commune fonctionne, nous passons effectivement trop peu de temps sur le bien-être de nos citoyens, de nos adolescents plus particulièrement.

Lorsque nous plaignons d'incivilités commises par la jeunesse, il est souvent trop tard pour intervenir. Il ne nous reste alors plus d'autres solutions que de sévir pour stopper les déprédations voire les dérangements. Soigner le mal par le mal serait donc une solution ? Le psychologue Jean François Marmion pense que oui ! Mais en thérapie... en thérapie stratégique seulement.

Ce rapport est très bien présenté, bravo, et nous remercions le Conseil communal. Avec cette roulotte on peut se déplacer aux différents lieux de regroupement de la jeunesse. Cette solution déjà expérimentée par la ville de Neuchâtel est intelligente puisqu'elle permet d'anticiper pour être présent lors de ces regroupements. En allant à la rencontre de nos adolescents, on peut mieux les comprendre, surtout en leur donnant la parole. C'est dans ce sens que nous construisons la commune de demain.

Julie Châtelain, responsable de la Fondation IdéeSport cite dans son dernier rapport : « Je félicite l'équipe du Midnight La Tène qui s'est fortement investie pour le projet tout au long de la saison et a su gérer, non sans quelques encombres rapidement pris en charge, une moyenne de 60 jeunes par samedi soir ».

En page 31 du rapport des comptes 2022, je cite : « *La commune a engagé un agent externe pour intervenir sur place certains samedis soirs.* » Ce n'est donc pas aussi simple et facile que cela.

Ces soixante jeunes ne vont et viennent pas seulement le samedi soir sur le Littoral.

Si les adultes sont absents, le cadre ne sera certainement pas respecté. Les jeunes adolescents surtout à douze ans, ont besoin d'être écoutés, d'être accueillis pour simplement exister et résoudre des difficultés personnelles. Ils méritent toute notre attention à un moment où les familles ont tendance à démissionner.

Pour rappel, parce que cité également dans le rapport des comptes de ce soir, le secteur Espace Troglodyte est composé de 2 employés pour 1.3 EPT, auxquels il faut ajouter actuellement une apprentie assistante socio-éducative et un stagiaire.

C'est trop peu pour l'avenir de notre cité, il nous faudra engager des animateurs de rue comme à Neuchâtel. Le Centre de Loisirs dispose d'une équipe Animation Hors Murs. Leur but est de rencontrer les jeunes dans leur environnement immédiat, d'établir avec eux, par une présence régulière, un lien de confiance sur lequel il est possible de bâtir. La Tène ou Laténa doit se positionner dans ce sens. Merci de votre attention. »

**Teresa Remexido** (Les Vert-e-s), au nom des Vert-e-s : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, les Vert-e-s de La Tène ont examiné le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 132'000 francs pour l'assainissement énergétique du bâtiment de l'Espace Troglodyte et l'aménagement d'une place pour une roulotte lors de leur séance du mercredi 7 juin 2023.

Nous jugeons ce projet tout à fait adapté et justifié afin d'offrir de bonnes conditions d'accueil des jeunes de la commune au Troglo durant la période froide. Les gains énergétiques prévus selon la variante retenue sont très satisfaisants pour un prix et des travaux somme toute modestes.

Par ailleurs, n'oublions pas que suite à la motion déposée avec succès par les Vert-e-s de La Tène en mai 2021 et intitulée « Exploiter tout le potentiel solaire des bâtiments appartenant à la commune de La Tène », il semblerait difficilement justifiable de ne pas profiter de la rénovation du Troglo pour installer des panneaux photovoltaïques en toiture, d'autant que le prix d'une telle installation ne représente que 15% du budget prévisionnel du projet, et qu'une marge de négociation est sans doute encore possible.

En foi de quoi, les Vert-e-s de La Tène ont préavisé favorablement cet objet à l'unanimité des membres présents. Je vous remercie pour votre attention. »

**Belul Bajrami** (PVL), au nom du PVL : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du 12 juin dernier, le parti Vert'libéral de La Tène a étudié avec attention le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 132'000 francs pour l'assainissement énergétique du bâtiment de l'Espace Troglodyte et l'aménagement d'une place pour une roulotte.

Les échanges au sein de notre groupe concernant la demande de crédit, ont été riches et très intéressants. Nous sommes conscients qu'une intervention pour améliorer la transition énergétique du bâtiment est nécessaire, ainsi que de l'utilité de l'aménagement d'une place pour une roulotte.

A l'unanimité le groupe Vert'libéral acceptera la demande du crédit de 132'000 francs pour les travaux. Merci pour votre attention. »

**Erich Brönnimann** (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, ces rapports du Conseil communal dans lesquels il nous est expliqué pourquoi nous devrions dépenser de l'argent sont tellement bien faits que, même pour les raisons les plus surprenantes, on a de la peine à retenir son enthousiasme et de, malgré tout, évaluer les pour et contre.

Sérieusement ! Un vieux chalet d'alpage. Il n'est plus là-haut sur la montagne. Il est chez nous – et nos jeunes y grelottent ! Nous ne voulons pas ça.

C'est là où, dans le rapport, on nous informe que le prix ne sera finalement que de 59'100 francs. Ha ! Mon enthousiasme commençait à galoper. J'ai repris la lecture et j'ai appris que, dans l'exercice, nous

gagnerons 6 notes pour une bonne efficacité énergétique du bâtiment. 6 notes ! J'ai tout de suite sorti mon accordéon et je les ai jouées. Cela ne m'a pas vraiment aidé à comprendre. Mais, il y a un truc.

Pour celles et ceux qui n'ont peut-être pas lu ou déjà oublié. Il est prévu d'utiliser une pompe à chaleur – qui n'émet pas de CO<sup>2</sup> – pour chauffer le chalet qui aura sur son toit des panneaux photovoltaïques – qui n'émettent pas de CO<sup>2</sup> – pour qu'on ait assez de courant pour notre propre consommation. Le truc, c'est le système CECB qui considère qu'une combinaison de 2 installations qui n'émettent pas de CO<sup>2</sup> résulte en une solution avec 0 émission de CO<sup>2</sup>. Espérons qu'ils ne se trompent pas.

Prenant en considération tous ces arguments et surtout le fait que nos jeunes ont le droit d'avoir chaud, l'ELT a voté le à l'unanimité des membres présent.e-s pour l'acceptation du rapport ainsi que du projet d'arrêté pour le crédit d'engagement de 132'000 francs. Merci. »

**Ted Smith** (PLRT), au nom du PLRT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le jeudi 1<sup>er</sup> juin, le groupe PLRT s'est réuni pour passer en revue le rapport du Conseil communal concernant l'assainissement énergétique du bâtiment de l'Espace Troglodyte – le Troglo.

En premier lieu, nous avons appris avec satisfaction que la fréquentation du Troglo, que ce soit dans les murs du bâtiment en question, ou hors murs pour des rencontres dans la commune et environs, que cette fréquentation est en hausse depuis quelques années, qu'une cinquantaine d'ados s'y retrouvent chaque semaine. Et cela, avec 1.3 EPT et 2 auxiliaires, c'est fantastique. A notre avis, il est donc important d'offrir des conditions convenables d'accueil, en été comme en hiver. L'assainissement du bâtiment s'impose alors.

Deuxièmement, nous avons bien noté que l'expert a constaté que l'état du bâtiment est relativement bon et qu'il est pertinent d'investir dans son assainissement énergétique.

Finalement, la solution technique proposée nous paraît adéquate pour le bâtiment actuel. Elle peut être adaptée facilement en cas d'une extension future en y rajoutant une PAC supplémentaire.

Le PLRT a donc accepté la demande de crédit par une large majorité des membres présents. Nous félicitons au passage le Conseil communal et le personnel du Troglo pour avoir développé ce lieu attractif et nous leur souhaitons plein succès pour l'avenir. »

👉 Arrivée de Jérôme Amez-Droz

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **le président** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **le président** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

**Heinz Hoffmann** (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, merci beaucoup pour ce crédit et surtout pour nos jeunes et nos animateurs. Ils seront vraiment enchantés après ces travaux qui offriront un lieu de super ambiance et de relations sociales. Merci beaucoup. »

## **9. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le renouvellement de la subvention en faveur du jardin d'enfants Bidibul**

**Le président** donne la parole au Conseil communal.

**Heinz Hoffmann** (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, avec ce rapport, le Conseil communal vous propose de continuer à soutenir le jardin d'enfants privé le Bidibul en lui offrant le loyer jusqu'à concurrence de 12'000 francs correspondant au tiers de son budget.

Cette structure fonctionne depuis 44 ans dans notre commune sans être subventionnée par le Canton. Nous estimons que c'est une structure très importante pour notre commune et nous souhaitons qu'elle puisse continuer son activité.

Vous avez été informés qu'un amendement sera déposé par la commission financière portant sur la durée, qui passerait de 10 à 5 ans. Le Conseil communal n'est pas favorable à ce changement. Merci donc d'accepter cette prolongation, surtout pour le personnel du Bidibul qui se donne corps et âme pour les enfants de notre commune. Merci ».

**La présidente** donne la parole aux commissions.

**Teresa Remexido** (Les Vert-e-s), au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, les 6 membres présents à la séance de la commission financière du 30 mai dernier étaient partagés à égalité sur le présent arrêté pour les trois raisons suivantes :

1. pour quelques membres de notre commission, il aurait été souhaitable de pouvoir prendre connaissance du business plan du Bidibul même si à l'article 4 du présent arrêté, les conditions d'octroi de cette subvention sont précisées
2. votre commission estime qu'il n'est pas souhaitable de lier nos futures autorités pour une période de 10 ans, en particulier avec la perspective de la fusion des 4 communes.
3. et pour finir, un compromis pour une si longue période implique un engagement sur plusieurs législatures, même s'il s'agit d'une subvention qui se base sur le loyer annuel d'un maximum de 12'000 francs et que les conditions de sa dissolution sont précisées à l'article 5

A la suite de nos discussions, c'est par la voix de notre président que la position de votre commission financière a été départagée et nous avons donc voté favorablement un amendement à l'article 6 que nous vous recommandons d'accepter.

L'amendement proposé est : « Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024 ; sa durée est de 5 ans. »

Je vous remercie pour votre attention. »

**La présidente** donne la parole aux groupes.

**Alain Maurissen** (PVL), au nom du PVL : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, dans sa séance de préparation du 12 juin dernier, la section Vert'libérale de La Tène a discuté de l'opportunité de continuer le soutien apporté au Bidibul avec une participation de maximum 1'000 francs au loyer mensuel pendant 10 ans.

Les sentiments exprimés lorsque j'ai annoncé l'intention de la commission financière de limiter dans le temps ce soutien vont de l'incompréhension totale à la révolte la plus amère.

En effet, certains d'entre nous sont d'anciens briscards de la politique et nous nous souvenons encore amèrement de la période difficile où la commune était en déficit budgétaire chronique. La population ayant refusé une augmentation d'impôt, le Canton exerçait une lourde pression pour que nous prenions des mesures et éviter une mise sous tutelle.

Ce qui s'appelait alors le Centre-droit n'avait alors rien trouvé de mieux que de proposer des coupes dans le peu de social que notre commune offre à ses citoyens. Etaient ciblés en premiers le Troglo, Midnight et le soutien aux associations locales dont le Bidibul.

Heureusement, après d'âpres négociations en coulisse nous avons pu éviter le pire, mais l'amendement qui nous est présenté aujourd'hui nous rappelle qu'il faut rester vigilants.

La faible majorité obtenue par cet amendement en commission financière grâce à la voix prépondérante du président démontre que la cause n'était pas entendue au sein de la commission.

En fait, nous sommes encore dubitatifs quant aux objectifs réels de cet amendement totalement inutile à nos yeux.

En effet, en acceptant l'arrêté, nous autorisons le Conseil communal à verser cette aide pour les dix prochaines années, ce n'est pas une obligation de le faire. En cas de problème avec la gestion du Bidibul le Conseil communal peut toujours suspendre cette aide.

Alors pourquoi brandir la perspective fumeuse d'un problème au Bidibul pour justifier une limitation dans la durée ? Ceci n'est rien d'autre qu'un message de méfiance envoyé aux responsables du Bidibul.

A moins que la méfiance soit exercée vis-à-vis du Conseil communal jugé incapable d'attention dans la gestion des affaires.

Nous vous laissons juger, mais nous sommes perplexes.

Je crois qu'il est inutile de rappeler ici les bienfaits du Bidibul pour nos enfants et leurs parents. Mes filles y sont allées il y aura bientôt quarante ans maintenant, espérons que le Bidibul continue ainsi.

Je terminerai donc en rappelant une anecdote. Lorsque je rapportais l'agacement des membres de notre section vis-à-vis du budget des travaux pour le collège qui prenait l'ascenseur beaucoup trop vite

à nos yeux, une charmante dame du PLRT que j'apprécie beaucoup et que je ne nommerai pas bien sûr, est intervenue à la tribune pour nous exhorter à voter avec le cœur et pas seulement avec le porte-monnaie.

Alors je vous retransmets son message, votez avec le cœur et soutenez ceux qui se dévouent pour notre commune et nos enfants.

Nous voterons contre cet amendement et nous sommes en faveur de la prolongation du soutien pour dix ans. Merci pour votre attention. »

**Michel Luthi** (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, dans sa séance du 5 juin écoulé, les membres présents de L'Entente de La Tène, bien conscients de l'utilité de ce jardin d'enfants privé, ont accepté, à l'unanimité, ce renouvellement de subvention tel que proposé. »

**Vincent Mendy** (Les Vert-e-s), au nom des Vert-e-s : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du 7 juin 2023, notre groupe s'est penché sur le rapport du Conseil communal relatif au renouvellement de la subvention en faveur du jardin d'enfants Bidibul. Ce rapport appelle les commentaires suivants :

- le Bidibul existe depuis plusieurs dizaines d'années grâce à l'engagement bénévole de braves mamans pour soutenir les enfants de notre commune
- la convention de subvention en vigueur avec la commune date de 2013 et a une durée de validité de 10 ans
- cette convention constitue un acquis permettant au Bidibul de fonctionner en toute sérénité pour le bien-être et le développement des enfants de 2.5 à 5 ans
- la commune a gagné près de 500 habitants en dix ans et peine à combler les attentes en termes de structures d'accueil et ceci, malgré le Bidibul ; ArInfo nous rappelait d'ailleurs dans son édition du 31 mars 2022 « Le casse-tête pour certains parents pour faire garder les enfants à La Tène. »
- rappelons qu'un des principes fondamentaux de la fusion est de renforcer les acquis qui sont de réels atouts pour la nouvelle commune
- nous remercions le Conseil communal pour avoir dit ce qu'il fait et fait ce qu'il dit et regrettons toute proposition contraire au maintien des acquis

Au vu de ce qui précède, notre groupe préavise favorablement et à l'unanimité des membres présents la demande de renouvellement de la convention de subvention pour une durée de 10 ans et invite la commission financière à retirer sa proposition d'amendement afin de ne pas mettre en péril le travail de ces braves mamans en remettant en cause l'acquis convenu avec nos prédécesseurs en 2013. Je vous remercie. »

**Gérard Gremaud** (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'aimerais d'abord partager avec vous quelques chiffres qui me semblent pertinents dans la discussion de ce soir, spécialement si on entend – de manière un peu maladroite – économiser quelques deniers.

Une étude réalisée par l'université de Genève<sup>1</sup> a analysé la contribution économique des structures d'accueil de la petite enfance pour la collectivité. Les résultats montrent que :

- pour chaque franc investi, les crèches rapportent en moyenne 3 francs à la collectivité en recettes fiscales
- pour chaque franc de subvention, les structures d'accueil rapportent 1 franc aux pouvoirs publics (pour Neuchâtel, cela représente même 1.2 franc)

Une autre étude réalisée en Suisse par le bureau BAK Economics en 2020<sup>2</sup> démontre qu'après une dizaine d'années, les investissements réalisés par l'Etat dans les structures d'accueil deviennent une opération rentable. Par un programme d'investissement approprié dans ces structures au niveau

<sup>1</sup> <https://eve.unige.ch/files/4014/0991/8396/creche-etude.pdf>

<sup>2</sup> <https://ready.swiss/fr/news/une-nouvelle-etude-montre-pour-la-premiere-fois-quen-suisse-investir-dans-le-developpement-des-offres-pour-la-petite-enfance-est-rentable-du-point-de-vue-economique>

national, le PIB suisse pourrait augmenter de l'ordre de 0.5%, ce qui représente plus de 3 milliards de francs.

Comment cela est-il possible ?

- les parents peuvent augmenter leur taux d'activité, ce qui entraîne une augmentation de la productivité et une croissance de l'économie
- les parents, en particulier les mères, peuvent exercer une activité lucrative plus tôt ou plus intensivement, et accumulent ainsi des expériences professionnelles supplémentaires et des compétences dans leur métier ; cela améliore leur revenu, leur pouvoir d'achat et consolide également le capital humain
- les enfants peuvent développer et améliorer leurs compétences et leurs aptitudes dès leur plus jeune âge ; la fréquentation d'une structure d'accueil pour petits enfants débouche, en moyenne, sur une demi-année de formation supplémentaire, avec pour conséquence ultérieure une augmentation de 3.8% du revenu annuel
- l'acquisition de compétences chez les enfants dès leur plus jeune âge a également un effet positif sur le comportement de santé et sur les coûts dans le domaine social

Notre groupe, qui entend prendre des décisions basées sur des faits, est d'avis que cette structure d'accueil, à l'instar des autres structures d'accueil de notre commune, joue un rôle important et nous apporte des bénéfices concrets. Il serait d'ailleurs légitime de poser la question d'une augmentation significative des investissements dans ces structures d'accueil.

Nous acceptons de manière unanime le renouvellement de cette subvention. »

**Ling Imer** (PLRT), au nom du PLRT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'avais préparé une petite vidéo, mais comme nous n'avons plus de télévisions, je ne la montrerai pas. C'est avec beaucoup d'émotion que j'ai écrit ce rapport.

Lors de sa séance de préparation du 1<sup>er</sup> juin 2023, le PLRT a étudié le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le renouvellement de la subvention en faveur de l'atelier créatif Bidibul.

En parlant de Bidibul, mon fils y a passé du temps, comme beaucoup d'enfants de La Tène. Je possède encore la vidéo de la première journée où il entre au Bidibul avec son papa. C'est ce que j'aurais voulu vous montrer aujourd'hui.

Bidibul existe depuis 44 ans et il est devenu un symbole de notre commune. Beaucoup de nos enfants et de nos petits-enfants ont eu leur première expérience de vie communautaire au sein de cet atelier. Ses horaires modulaires et ses activités variées font les bonheurs tant des parents que des enfants.

Il y a eu un débat sur la forme des demandes. En conclusion, le PLRT souhaite qu'il y ait plus de formalité et de transparence dans les demandes de subventions pour toutes les sociétés locales. De plus, nous estimons que la durée de 10 ans est trop longue dans notre société en constante évolution. Ce que nous voulons dire n'est pas une méprise, mais le temps évolue. Chaque année, les activités des enfants changent. Si nous octroyons la subvention pour 10 ans, cela bloque tout. Avec 5 ans, ça donne aussi la liberté à Bidibul de demander une augmentation de la subvention. La discussion a été vive et lors de la votation, le PLRT a accepté la proposition de soutien de 12'000 francs par an proposé par la commune, exclusivement pour la location des locaux, avec l'amendement de la commission financière pour une durée de 5 ans. Cette décision a été approuvée par 8 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions. Merci de votre attention. »

**Alain Maurissen** (PVL) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je suis un peu étonné par les arguments avancés ce soir, car à la lecture de l'arrêté – il ne faut peut-être pas se contenter du rapport – il est bien écrit que le Conseil communal *peut* allouer et il n'est pas écrit que le Conseil communal *doit* allouer.

Nous sommes aussi extrêmement attentifs aux comptes, mais l'octroi de la subvention est soumis à la remise préalable des budgets, des comptes et des rapports d'activité. Que voulez-vous de plus ? Un business plan ? Cet atelier dure depuis 44 ans selon le même scénario. Franchement, nous sommes sceptiques. J'aimerais que quelqu'un nous explique si un élément nous a échappé, mais selon les informations que nous avons en notre possession, nous ne comprenons absolument pas l'argumentation en faveur de cet amendement. Je vous remercie. »

✎ **Ted Smith** demande une interruption de séance.

– Interruption de séance –

A la reprise des débats, **le président** s'exprime en ces termes : « Mesdames, Messieurs, je profite de cet intermède pour vous demander de bien faire attention de presser sur les boutons des micros afin que cela s'allume en rouge lors de vos prises de parole, ceci à la demande de l'administration communale afin que le procès-verbal de la séance, qui est enregistré au travers de ces micros, puisse être pris. Comme cela, c'est fait et je ne vous rappellerai pas à chaque fois qu'il faut presser sur le bouton. »

**Ted Smith** (PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, si j'ai demandé une interruption de séance, c'est pour consulter les membres de la commission financière suite à la demande des Vert·e·s de retirer l'amendement.

Tous les membres de la commission n'étant pas présents, nous avons décidé de ne pas le retirer, mais ce n'est pas pour l'enfoncer ou autre chose, c'est uniquement pour laisser le vote libre et nous en restons là où nous en sommes et le président peut continuer la séance. Merci. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

**Le président** : « Mesdames, Messieurs, je vais donc maintenant lire l'arrêté, article par article et au moment où nous arriverons à l'article 6, mentionnant l'entrée en vigueur et la durée, nous traiterons l'amendement à ce moment-là.

#### Art. 6

**Le président** : « Mesdames, Messieurs, un amendement a été déposé à cet article, qui réduirait la durée de 10 ans à 5 ans. »

**Le président** procède au vote de l'amendement, qui est refusé par 26 voix contre, 1 voix pour et 5 abstentions.

Les articles n'étant pas contestés, **le président** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 31 voix pour et 2 abstentions.

**Heinz Hoffmann** « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, merci beaucoup pour ce message positif que vous transmettez à ces mamans bénévoles. Merci beaucoup. »

### **10. Interpellation et questions**

Question du conseiller général Vincent Mendy (Les Vert·e·s) : « Publication documents officiels : confidentialité ou transparence bafouée ? »

**Le président** donne la parole au Conseil communal.

**Valérie Dubosson** (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la réponse du Conseil communal à la première demande par courriel de Monsieur Mendy qui souhaitait que l'analyse du Professeur Dafflon soit remise à l'ensemble du Conseil général suivait et respectait de manière cohérente la décision prise par le Comité de pilotage de la fusion. Celui-ci avait en effet décidé de ne pas rendre public le rapport du Professeur Dafflon et par conséquent de ne pas l'intégrer dans les rapports et documents officiels soumis aux votations à venir. La même position a par ailleurs été prise vis-à-vis du service des communes, qui n'a pas reçu copie dudit rapport mais a pu en prendre connaissance en venant le consulter dans sa version imprimée sur place.

La Convention intercantonale des 8 et 9 mai 2012 relative à la protection des données et à la transparence dans les cantons du Jura et de Neuchâtel (CPDT-JUNE), prévoit des restrictions admissibles à l'accès à des documents officiels à son article 72.

L'article 5 de la Loi sur la transparence (LTrans) cité dans la question de Monsieur Mendy stipule que les documents qui n'ont pas atteint un stade définitif d'élaboration ne sont pas des documents officiels, cet article a un corollaire à l'article 70 alinéa 3 de la convention intercantonale CPDT-JUNE. Le rapport du professeur Dafflon peut par conséquent être considéré comme une étape de travail vers le budget de fusion, ceci d'autant plus qu'une analyse subséquente a été faite de ce rapport par le groupe de

travail Finances et le comité de pilotage. De plus, les comptes 2022 des 4 communes ont ensuite été intégrés dans l'analyse financière afin de compléter cette étude.

La constitution du rapport de fusion ayant été décidée par le comité de pilotage, la question de la mise à disposition du rapport du professeur Dafflon a été transmise au Copil et elle sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance du comité de pilotage le 3 juillet prochain. Une communication de la décision prise par le Copil suivra. Je vous remercie de votre attention. »

**Le président** demande à l'auteur de la question s'il est satisfait de la réponse.

**Vincent Mendy** (Les Vert-e-s) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je remercie la conseillère communale pour sa réponse. Toutefois, je ne pense pas que la réponse corresponde à la question. Là on parle de loi fédérale. Il ne faut pas comparer une loi fédérale à une loi cantonale, mais le règlement communal ne permet pas de développer une telle proposition. Je vous remercie. »

**Jérôme Amez-Droz** (PLRT) : Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, motion d'ordre. Selon le règlement général de commune, il n'y a pas d'indice de satisfaction sur les questions, mais uniquement pour les interpellations. C'est juste Monsieur l'administrateur ? Merci. »

## 11. Lettres et pétitions

Néant.

## 12. Communications du

### a. Conseil communal

**Daniel Rotsch** (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal a décidé de compléter le parc des vélos en libre-service à La Tène de 10 pièces. 5 vélos seront attribués à Wavre. L'emplacement choisi se trouve devant l'ancienne administration communale de Thielle-Wavre. Cet emplacement est encore provisoire, la station VLS devant s'intégrer au mieux dans le réaménagement de la place du collège actuellement à l'étude. Concernant Thielle, eu égard aux travaux importants du réaménagement du secteur de Derrière-le-Château, le Verger et les Broillets, le Conseil communal reporte la pose de 5 vélos jusqu'à la fin des travaux. Ces bicyclettes seront engagées sur le site touristique de La Tène dans l'attente de la fin des travaux à Thielle.

Les travaux de mise aux normes LHand des arrêts de bus ont débuté par l'arrêt Couviers sud.

Le Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle a validé l'admission de deux nouvelles communes bernoises au sein du syndicat : Ins et Müntschemier. Il a également approuvé la révision règlement général. Ce règlement sera soumis aux communes membres du syndicat pour la validation du changement du but, qui s'est vu complété de la prestation de la déchetterie. Votre Conseil sera saisi lors de la séance du mois de septembre. Merci. »

**Valérie Dubosson** (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, La Ramée fera l'objet d'un petit test cet été. Suite à des demandes et une question d'un conseiller général, des toilettes provisoires seront mises à disposition de la population en juillet et août. Celles-ci seront agréablement intégrées à proximité de la place de pique-nique. Il s'agit d'une période d'essai qui fera l'objet d'une évaluation en fin de saison quant à la possible pérennisation d'une telle mesure.

Vous le savez déjà, la fête du 1<sup>er</sup> août intercommunal aura lieu cette année à Saint-Blaise. Cette fête s'annonce haute en couleur, avec des points de restauration beaucoup plus nombreux qu'en 2022, des spectacles de cirque, des ateliers de cirque pour enfants, une démonstration de voltige équestre, des concerts et un spectacle de drones !

Toujours dans le cadre de la collaboration intercommunale, un passeport vacances pour les enfants sera organisé durant la première semaine des vacances d'automne. Vous trouverez prochainement plus d'informations dans le Bulcom. Merci de votre attention. »

**Heinz Hoffmann** (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nouveau à La Tène ! La commune de La Tène s'associe avec le Club du jeudi pour former un nouveau club, le Club Loisirs pour les aînés. Juste avant les enfants ont été évoqués, maintenant on parle des aînés. Ce Club Loisirs offrira aux aînés, chaque jeudi après-midi, de septembre à juin, des ateliers qui iront du cinéma à l'informatique, en passant par d'autres thématiques.

Une séance d'information publique se déroulera le jeudi 29 juin 2023 à 16h00 à la salle La Tène de l'Espace Perrier pour lancer ce Club Loisirs. Merci. »

**Martin Eugster** (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, en décembre de l'année dernière, vous avez adopté la motion populaire intitulée « Réaménagement de la place jouxtant l'ancienne maison de commune de Thielle-Wavre ». Le Conseil communal a pris les choses en main avec l'aide de notre service Territoire.

Une réunion de lancement a eu lieu avec les trois parties intéressées, à savoir l'école, l'association du P'tit four et la société d'émulation de Thielle-Wavre. Une première ébauche de projet est sur notre bureau. Nous allons maintenant élaborer un pré-projet avec deux groupes d'experts pour vous présenter en novembre un pré-projet élaboré avec l'inévitable demande de crédit correspondante.

Merci de nous accorder un laps de temps de six mois supplémentaires.

Les travaux pour l'assainissement de la toiture et la pose de l'installation photovoltaïque à Wavre vont commencer après la kermesse scolaire, soit lundi 26 juin et devraient se terminer le dimanche 13 août.

Pendant les travaux, l'accès à la cour de récréation sera réduit pour des raisons de sécurité. Merci de votre compréhension.

Les travaux d'aménagement urbain de Thielle sont dans le bloc de lancement. En étroite collaboration avec le canton, l'OFROU et le groupe E pour le CAD, les travaux ont été mis au concours pour le génie civil. Nous avons reçu 6 offres en retour, qui sont maintenant analysées par le bureau d'ingénieurs et l'adjudication est la prochaine étape. Les premiers travaux débuteront cet été et nous occuperont pendant de nombreuses semaines, pour ne pas dire des mois. Merci pour votre attention. »

#### **b. bureau du Conseil général**

Néant.

### **13. Divers**

**Yannick Butin** (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je voulais tous vous inviter à venir faire la fête lors de la fête scolaire de Marin et la kermesse de Wavre les 23 et 24 juin, qui reviennent à des formules d'avant Covid. Venez en profiter. Merci. »

**Martin Eugster** (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, il me reste à mentionner les points importants à la fin de cette séance. Les meilleurs vœux du Conseil communal pour un bel été en font partie.

Profitez pleinement des 105 jours qui vous attendent sans Conseil général.

Si cette période vous semble trop longue, vous pouvez faire une pause à la fête scolaire de Marin ou à la kermesse de Wavre. Merci beaucoup et bel été. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** remercie l'assemblée pour sa participation et lève la séance à 20h57.

– Applaudissements –

La rédactrice du procès-verbal

P. Blunier

Au nom du Conseil général :

Le président,

Le secrétaire,

R. Kummer

P. Perret